



Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le

SLO 01

ID : 033-213300700-20221222-202272-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 DECEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux décembre, le Conseil Municipal de BRACH,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code
Général des Collectivités Territoriales
Sous la Présidence de Monsieur Didier PHOENIX, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 décembre 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Etaient présents : Didier PHOENIX, Gilles NAVELLIER, CHAUSSONNET Denis, Jacques LASSALLE, Carmen PICAZO, Chantal BOURDELAS, Magali LARAPIDIE, Colette DUPIN, Franck MEYRE, Isabelle DUVILLARD, Sophie OLIAS—ZEITSCHER, Renaud CHEIN, Catherine SANCHEZ

Etaient absent excusé : Gilles RODRIGUEZ pouvoir Didier PHOENIX, Audrey JOLLY pouvoir Colette DUPIN

Secrétaire de séance : Colette DUPIN

**DELIB_2022/72_Finances
DM n°1 sur le budget AEP**

Monsieur le Maire,

INFORME le conseil municipal qu'un ajustement des crédits votés est nécessaire afin de permettre des mandatements conformes aux exigences comptables.

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2311.1, L 2312.1 et L 2312.2,

VU la délibération en date du 1er mars 2022 portant adoption du Budget Primitif 2022 du budget annexe AEP de la commune de Brach ;

CONSIDERANT la nécessité de modifier le budget annexe AEP 2022 de la commune de Brach,

PROPOSE de voter une décision modificative n°1, équilibrée en dépenses et en recettes en section de fonctionnement et d'investissement conformément au tableau ci-dessous :

1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC
Tél. : 05.56.58.23.66 **** Fax : 05.56.58.12.97

Crédits
d'investissement

DEPENSES		
art 203	OPNI	4 000,00 €
art 212	OPNI	-3 000,00 €
art 2156	OPNI	900,00 €
art 2158	OPNI	-1 900,00 €
art 2318	OPNI	12 000,00 €
TOTAL		12 000,00 €

RECETTES	
O21	12 000,00 €
TOTAL	12 000,00 €

Crédits de
fonctionnement

DEPENSES		
O23		12 000,00 €
61528		-12 000,00 €
TOTAL		0,00 €

RECETTES	
TOTAL	0,00 €

PROPOSE aux membres du Conseil Municipal d'approuver la décision modificative n° 1 du budget annexe AEP 2022, telle que définie dans le tableau inclus dans la délibération

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés

D'APPROUVER la présente décision modificative n°1 du budget annexe n°1 de la commune sur l'exercice 2022, telle que définie dans le tableau ci-dessus.

D'AUTORISER le maire à signer tout acte relatif à cette DM n°1.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance,
C.DUPIN



Le Maire,
D.PHOENIX

